

Nombre de membres :

- . afférents au Conseil d'Administration...13
- . en exercice.....13
- . qui ont pris part à la délibération..... 12

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Isère  
**Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)  
de l'Isle d'Abeau**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

\*  
\* \*

**Séance du 02 mars 2023**

\*  
\* \*

L'an deux mille vingt-trois et le deux mars, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS, dont la convocation a été envoyée le vingt-trois février deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à l'Espace des Solidarités Olympe de Gouges (salle de réunion), sous la présidence de monsieur MARION Cyril

PRESENTS : MARION Cyril, SERRANO Mikaëla, GUILLOUD Florence, COMTE Chantal, GILLOT-BERTOLUTTI Brigitte, PISCITELLO Joseph, ZWERENZ Marek, JOURDAN Denis, CHAZEAU CICOLINI Cécile, VERDEL Véronique,

ABSENTE : MEUTELET Francine

POUVOIRS : SIMON Catherine pouvoir à PISCITELLO Joseph, TARET Marie-José pouvoir à GUILLOUD Florence,

SECRETARE DE SEANCE : COQUET Sophie, Directrice du CCAS

---

Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble ou via l'application « Télé-recours Citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication, ou le cas échéant, de sa notification. Dans ce même délai, il peut être déposé un recours gracieux auprès du Maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux. Ce recours n'est pas suspensif à l'exécution du présent acte.

---

**2023-06 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT OU LA VICE-PRÉSIDENTE SUR LE FONDEMENT DES ARTICLES R.123.21 ET 22 DU CODE DE L'AIDE SOCIALE ET DES FAMILLES ET D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 AOÛT 2020**

Rapporteur : Monsieur le Président,

**DÉCISION N° D.2022-07 : AIDE ALIMENTAIRE EN URGENCE**

Attribution des aides suivantes en date du 30 décembre 2022 :  
4 aides alimentaires sous forme de tickets services, pour un montant global de 384,00 euros, ont été accordées.  
Les crédits étaient inscrits au budget 2022.

**DÉCISION N° D.2023-01 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE**

Cette convention concerne l'accompagnement social des personnes dans le domaine du RSA. Le Département de l'Isère s'est engagé à financer cet accompagnement pour l'année 2023 à hauteur de 7500 euros. Les crédits sont inscrits au budget 2023

**DÉCISION N°2023-02 AUTORISATION DE TRANSFERTS DE CREDITS**

Autorisation des transferts de crédits suivants :

objet/libellé	section	dépenses	chapitre	nature	fonction
Concessions et droits similaires	Investissement	+1000 €	20	2051	020
Autres immobilisations corporelles	Investissement	-1000 €	21	2188	020

Ces transferts de crédits ont été effectués afin de couvrir la totalité des dépenses pour le logiciel Millésime.

Fait et délibéré à l'Isle d'Abeau, les jour, mois et an que ci-dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,

Cyril MARION



CCAS L'ISLE D'ABEAU  
12 rue de l'hôtel de ville  
CS 45006  
38081 L'ISLE D'ABEAU Cedex

Nombre de membres :

- . afférents au Conseil d'Administration...13
- . en exercice.....13
- . qui ont pris part à la délibération..... 12

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Isère  
**Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)  
de l'Isle d'Abeau**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

\*  
\* \*

**Séance du 2 mars 2023**

\*  
\* \*

L'an deux mille vingt-trois et le deux mars, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS, dont la convocation a été envoyée le vingt-trois février deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à l'Espace des Solidarités Olympe de Gougues (salle de réunion), sous la présidence de monsieur MARION Cyril

PRESENTS : MARION Cyril, SERRANO Mikaëla, GUILLOUD Florence, COMTE Chantal, GILLOT-BERTOLUTTI Brigitte, PISCITELLO Joseph, ZWERENZ Marek, JOURDAN Denis, CHAZEAU CICOLINI Cécile, VERDEL Véronique,

ABSENTE : MEUTELET Francine

POUVOIR : SIMON Catherine pouvoir à PISCITELLO Joseph, TARET Marie-José pouvoir à GUILLOUD Florence,

SECRETAIRE DE SEANCE : COQUET Sophie, Directrice du CCAS

---

Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble ou via l'application « Télé-recours Citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication, ou le cas échéant, de sa notification. Dans ce même délai, il peut être déposé un recours gracieux auprès du Maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux. Ce recours n'est pas suspensif à l'exécution du présent acte.

---

**2023-07 COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE SUR LE FONDEMENT DES ARTICLES R.123.21 ET 22 DU CODE DE L'AIDE SOCIALE ET DES FAMILLES ET D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 AOUT 2020**

Rapporteur Madame la Vice-Présidente,

**DÉLIBÉRATION 2022-50 : Commission permanente du 22 novembre 2022 :**

4 situations sociales traitées  
2 aides alimentaires pour un montant global de 384,00 euros  
3 secours financiers pour un montant global de 352,20 euros

**DÉLIBÉRATION 2022-60 : Commission permanente du 6 décembre 2022 :**

4 situations sociales traitées  
2 aides alimentaires pour un montant global de 288,00 euros  
3 secours financiers pour un montant global de 496,28 euros

**DÉLIBÉRATION 2022-61 : Commission permanente du 20 décembre 2022 :**

5 situations sociales traitées  
4 aides alimentaires pour un montant global de 624,00 euros  
3 secours financiers pour un montant global de 692,10 euros

**DÉLIBÉRATION 2023-01 : Commission permanente du 3 janvier 2023 :**

1 situation sociale traitée  
1 aide alimentaire pour un montant global de 192,00 euros

**DÉLIBÉRATION 2023-02 : Commission permanente du 17 janvier 2023 :**

3 situations sociales traitées  
1 aide alimentaire pour un montant global de 192,00 euros  
2 secours financiers pour un montant global de 750,00 euros

**DÉLIBÉRATION 2023-03 : Commission permanente du 31 janvier 2023 :**

5 situations sociales traitées  
3 aides alimentaires pour un montant global de 768,00 euros  
2 secours financiers pour un montant global de 500,00 euros  
1 refus pour un secours financier

**DÉLIBÉRATION 2023-04 : Commission permanente du 14 février 2023 :**

5 situations sociales traitées

4 aides alimentaires pour un montant global de 624,00 euros  
1 refus pour un secours financier

Fait et délibéré à l'Isle d'Abeau, les jour, mois et an que ci-dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,

Cyril MARTON



CCAS L'ISLE D'ABEAU

12 rue de l'hôtel de ville  
CS 45006

38031 L'ISLE D'ABEAU Cedex

Nombre de membres :

- . afférents au Conseil d'Administration...13
- . en exercice.....13
- . qui ont pris part à la délibération..... 12

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Isère  
**Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)  
de l'Isle d'Abeau**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

\*  
\* \*

**Séance du 2 mars 2023**

\*  
\* \*

L'an deux mille vingt-trois et le deux mars, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS, dont la convocation a été envoyée le vingt-trois février deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à l'Espace des Solidarités Olympe de Gougues (salle de réunion), sous la présidence de monsieur MARION Cyril

PRESENTS : MARION Cyril, SERRANO Mikaëla, GUILLOUD Florence, COMTE Chantal, GILLOT-BERTOLUTTI Brigitte, PISCITELLO Joseph, ZWERENZ Marek, JOURDAN Denis, CHAZEAU CICOLINI Cécile, VERDEL Véronique,

ABSENTE : MEUTELET Francine

POUVOIRS : SIMON Catherine pouvoir à PISCITELLO Joseph, TARET Marie-José pouvoir à GUILLOUD Florence,

SECRETARE DE SEANCE : COQUET Sophie, Directrice du CCAS

---

Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble ou via l'application « Télé-recours Citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication, ou le cas échéant, de sa notification. Dans ce même délai, il peut être déposé un recours gracieux auprès du Maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux. Ce recours n'est pas suspensif à l'exécution du présent acte.

---

## **2023-08 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023**

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président rappelle que l'élaboration du budget primitif est précédée, d'une phase préalable constituée par le débat d'orientation budgétaire (articles L 2312-1 et L 2531-1 du code général des collectivités territoriales).

La tenue de ce débat est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Le débat d'orientation budgétaire s'effectue dans les conditions fixées par le règlement intérieur du CCAS de L'Isle D'Abeau adopté le 29 septembre 2022 qui précise en l'espèce dans son article 18 :

« Dans la période de deux mois avant l'examen et le vote du budget primitif, un débat a lieu au sein du Conseil d'Administration sur les orientations générales de ce budget.

Ce débat n'est pas soumis au vote de l'assemblée. Cependant, une délibération du Conseil d'Administration prend acte de la tenue du débat ».

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- De faire l'analyse des temps forts ayant marqué l'année précédente, que ce soit en terme d'évolution, des ressources humaines affectées au CCAS,
- De discuter sur les perspectives de l'année civile et des orientations budgétaires qui seront affichées dans le budget primitif,
- D'être informé sur l'évolution de la situation financière du CCAS,
- De s'exprimer sur sa stratégie financière

Je vous propose de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'UNANIMITÉ le débat d'orientation budgétaire 2023 tel que présenté dans le rapport joint en annexe.**

Fait et délibéré à l'Isle d'Abeau, les jour, mois et an que ci-dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,

Cyril MARION



CCAS L'ISLE D'ABEAU  
12 rue de l'hôtel de ville  
CS 45006  
38001 L'ISLE D'ABEAU Cedex

Nombre de membres :

- . afférents au Conseil d'Administration...13
- . en exercice.....13
- . qui ont pris part à la délibération..... 12

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Isère  
**Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)  
de l'Isle d'Abeau**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

\*  
\* \*

**Séance du 2 mars 2023**

\*  
\* \*

L'an deux mille vingt-trois et le deux mars, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS, dont la convocation a été envoyée le vingt-trois février deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à l'Espace des Solidarités Olympe de Gougues (salle de réunion), sous la présidence de monsieur MARION Cyril

**PRESENTS** : MARION Cyril, SERRANO Mikaëla, GUILLOUD Florence, COMTE Chantal, GILLOT-BERTOLUTTI Brigitte, PISCITELLO Joseph, ZWERENZ Marek, JOURDAN Denis, CHAZEAU CICOLINI Cécile, VERDEL Véronique,

**ABSENTE** : MEUTELET Francine

**POUVOIRS** : SIMON Catherine pouvoir à PISCITELLO Joseph, TARET Marie-José pouvoir à GUILLOUD Florence,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : COQUET Sophie, Directrice du CCAS

---

Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble ou via l'application « Télé-recours Citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication, ou le cas échéant, de sa notification. Dans ce même délai, il peut être déposé un recours gracieux auprès du Maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux. Ce recours n'est pas suspensif à l'exécution du présent acte.

---



**2023-09 RECHERCHE DE SUBVENTIONS POUR MENER A BIEN LES ACTIONS  
PORTÉES PAR LE CCAS POUR LES ANNÉES 2023-2024**

Rapporteur Monsieur le Président,

Monsieur le Président rappelle l'article R.123-25 du Code de l'Aide Sociale et des Familles précisant notamment les versements effectués par tout organisme ou collectivité au titre de leur participation financière aux services gérés par le CCAS.

Pour faciliter le fonctionnement de l'administration, le Conseil d'Administration autorise le Président à entreprendre toutes les démarches favorisant la recherche de subventions pour des projets validés par le Conseil d'Administration.

Pour les années 2023 et 2024, le CCAS envisage de rechercher des subventions, de répondre à des appels à projet, auprès de tous financeurs confondus et notamment de :

- ◆ L'ensemble des financeurs dans le cadre de la programmation du contrat de ville,
- ◆ L'Etat et la Préfecture de l'Isère
- ◆ Le Département de l'Isère
- ◆ La Région Auvergne – Rhône Alpes
- ◆ L'Agence Régionale de Santé
- ◆ La CAF de l'Isère
- ◆ La CPAM et la MSA
- ◆ La CARSAT
- ◆ Les différentes fondations et associations


Compte tenu de ces éléments, il demandé au Conseil d'Administration de :

- Valider le présent rapport
- Autoriser le Président, ou en cas d'empêchement la Vice-Présidente, à signer toute pièce administrative, technique et financière relative à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'UNANIMITÉ le présent rapport.**

Fait et délibéré à l'Isle d'Abeau, les jour, mois et an que ci-dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,

Cyril MARION  
  
CCAS LISLE D'ABEAU  
12 rue de l'Isle d'Abeau  
CS 40006  
38031 LISLE D'ABEAU Cedex

Nombre de membres :

- . afférents au Conseil d'Administration...13
- . en exercice.....13
- . qui ont pris part à la délibération..... 12

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Isère  
**Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)  
de l'Isle d'Abeau**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

\*  
\* \*

**Séance du 2 mars 2023**

\*  
\* \*

L'an deux mille vingt-trois et le deux mars, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS, dont la convocation a été envoyée le vingt-trois février deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à l'Espace des Solidarités Olympe de Gouges (salle de réunion), sous la présidence de monsieur MARION Cyril

**PRESENTS** : MARION Cyril, SERRANO Mikaëla, GUILLOUD Florence, COMTE Chantal, GILLOT-BERTOLUTTI Brigitte, PISCITELLO Joseph, ZWERENZ Marek, JOURDAN Denis, CHAZEAU CICOLINI Cécile, VERDEL Véronique,

**ABSENTE** : MEUTELET Francine

**POUVOIRS** : SIMON Catherine pouvoir à PISCITELLO Joseph, TARET Marie-José pouvoir à GUILLOUD Florence,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : COQUET Sophie, Directrice du CCAS

---

Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble ou via l'application « Télé-recours Citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication, ou le cas échéant, de sa notification. Dans ce même délai, il peut être déposé un recours gracieux auprès du Maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux. Ce recours n'est pas suspensif à l'exécution du présent acte.

---

## **2023-10 BALANCE TON PLAT**

Rapporteur Monsieur le Président,

Le service promotion de la santé et inclusion du C.C.A.S. de L'ISLE D'ABEAU souhaite impulser une dynamique nouvelle dans la mise en œuvre d'actions rentrant dans son périmètre. Ainsi, afin de cibler au mieux les besoins de la population, un diagnostic santé a été réalisé à l'échelle communale. Cet outil, indispensable dans le cadre de la mise en place du contrat local de santé, est également un outil majeur sur lequel le service doit s'appuyer pour le développement d'actions nouvelles.

Le diagnostic santé a mis en exergue des problématiques liées aux troubles alimentaires chez les jeunes (obésité, mal nutrition etc.). Le CCAS souhaite donc développer un parcours prévention santé nutrition à destination du jeune public intitulé « Balance ton plat ! ».

Un prestataire sera en charge d'animer ces ateliers et fera appel, selon les ateliers à différents professionnels tels que :

- Un diététicien
- Un chef cuisinier
- Un dessinateur, illustrateur
- Des artisans et producteurs locaux

Les ateliers se décomposeront en deux cycles d'actions, le premier avec un illustrateur s'intitulera, « Dessine-moi un bon plat » et permettra aux enfants de réaliser un livre de recettes.

Pour le second cycle, en rapport avec les saisons, il sera organisé un atelier par trimestre. Les enfants cuisineront des produits de saison.

Les ateliers seront limités à 15 enfants.

Pour chaque cycle d'action, quatre séances d'animation sont prévues, elles dureront en moyenne 2h30. Les derniers ateliers de chaque cycle sont prévus pour des repas festifs. Les enfants pourront inviter leurs parents dans la limite des capacités d'accueil de la salle. Les ateliers se dérouleront en salle Van Gogh.

Les objectifs de cette action sont multiples :

- Sensibiliser aux aliments de saison et locaux pour varier son alimentation
- Faire le lien entre alimentation et activité physique
- Valoriser la transmission des savoirs et l'échange entre les générations, par le biais de la cuisine
- Mobiliser ses sens pour apprendre à manger en pleine conscience.
- Sensibiliser notamment par le diététicien sur les produits transformés et la lecture d'étiquette
- Limiter le gaspillage et bien consommer les aliments.

Un dossier de financement a ainsi été déposé afin d'obtenir des crédits de la cité éducative qui conditionnera le déploiement du projet dans sa totalité (22 696 euros).

Une communication sera faite sur les différents supports de la commune. Les enfants pourront s'inscrire auprès du service Santé et Inclusion, porteur de projet.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil d'Administration de :

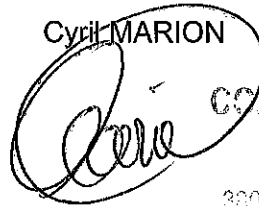
- Autoriser l'organisation des ateliers « Balance ton plat », sous réserve d'obtention des financements sollicités dans le cadre de la cité éducative
- Autoriser la communication des actions à travers les différents supports dont dispose la commune
- Autoriser le Président ou la Vice-Présidente à signer les contrats de prestation de services et de partenariat ainsi que les avenants et toute pièce administrative, technique et financière relative à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'UNANIMITÉ le présent rapport.**

Fait et délibéré à l'Isle d'Abeau, les jour, mois et an que ci-dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,

Cyril MARION



CCAS L'ISLE D'ABEAU

12 rue de l'hôtel de ville

CS 45006

38031 L'ISLE D'ABEAU Cedex

Nombre de membres :

- . afférents au Conseil d'Administration...13
- . en exercice.....13
- . qui ont pris part à la délibération..... 12

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Isère  
**Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)  
de l'Isle d'Abeau**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

\*  
\* \*

**Séance du 2 mars 2023**

\*  
\* \*

L'an deux mille vingt-trois et le deux mars, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS, dont la convocation a été envoyée le vingt-trois février deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à l'Espace des Solidarités Olympe de Gougues (salle de réunion), sous la présidence de monsieur MARION Cyril

PRESENTS : MARION Cyril, SERRANO Mikaëla, GUILLOUD Florence, COMTE Chantal, GILLOT-BERTOLUTTI Brigitte, PISCITELLO Joseph, ZWERENZ Marek, JOURDAN Denis, CHAZEAU CICOLINI Cécile, VERDEL Véronique,

ABSENTE : MEUTELET Francine

POUVOIRS : SIMON Catherine pouvoir à PISCITELLO Joseph, TARET Marie-José pouvoir à GUILLOUD Florence,

SECRETAIRE DE SEANCE : COQUET Sophie, Directrice du CCAS

---

Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble ou via l'application « Télé-recours Citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication, ou le cas échéant, de sa notification. Dans ce même délai, il peut être déposé un recours gracieux auprès du Maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux. Ce recours n'est pas suspensif à l'exécution du présent acte.

---

**2023-11 MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2016-30 RELATIVE A LA FORMATION 1<sup>ER</sup> SECOURS POUR LES ELEVES DE CM1 - CHANGEMENT DE NOM**

Rapporteur Monsieur le Président,

Par délibération n°2016-30 du 11 juillet 2016 le Conseil d'Administration approuvait le principe général de cette action.

Le service promotion de la santé et inclusion du C.C.A.S. de L'ISLE D'ABEAU souhaite impulser une dynamique nouvelle dans la mise en œuvre d'actions rentrant dans son périmètre.

Ainsi, afin de sensibiliser la jeunesse à la notion d'engagement, le CCAS a acté en 2022 la reprise des ateliers 1ers secours à destination du jeune public. Cette action, qui existait déjà sur la commune et qui se déroulait annuellement, n'a plus pu être organisée depuis la COVID.

Cette formation change aujourd'hui de nom et s'intitulera désormais « Sauv'tâge : initiation aux premiers secours pour apprendre à sauver une vie dès le plus jeune âge ».

Les modalités de mise en œuvre de l'action demeurent inchangées. D'une durée de 3 heures, elle est destinée à l'ensemble des élèves de CM1 de la commune de L'Isle D'Abeau et vise à :

- Sensibiliser à la prise en charge d'une personne en situation d'urgence
- Adopter et connaître les bons réflexes/ gestes

Un dossier de financement a été déposé afin d'obtenir des crédits de la cité éducative pour le déploiement du projet. A défaut d'obtention des crédits, l'action serait financée grâce à l'enveloppe du CCAS.


Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil d'Administration de :

- Autoriser l'organisation des ateliers « Sauv'tâge: initiation aux premiers secours pour apprendre à sauver une vie dès le plus jeune âge »
- Autoriser la communication des actions à travers les différents supports dont dispose la commune
- Autoriser le Président ou la Vice-Présidente à signer les contrats de prestation de services et de partenariat ainsi que les avenants et toute pièce administrative, technique et financière relative à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'UNANIMITÉ le présent rapport.**

Fait et délibéré à l'Isle d'Abeau, les jour, mois et an que ci-dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,

  
CYRIL MARION  
CCAS L'ISLE D'ABEAU  
12 rue de l'école de ville  
CS 45006  
38081 L'ISLE D'ABEAU CEDEX  
2023-11 (2)

Nombre de membres :

- . afférents au Conseil d'Administration...13
- . en exercice.....13
- . qui ont pris part à la délibération..... 12

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Isère  
**Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)  
de l'Isle d'Abeau**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

\*

\* \*

**Séance du 2 mars 2023**

\*

\* \*

L'an deux mille vingt-trois et le deux mars, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS, dont la convocation a été envoyée le vingt-trois février deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à l'Espace des Solidarités Olympe de Gougues (salle de réunion), sous la présidence de monsieur MARION Cyril

PRESENTS : MARION Cyril, SERRANO Mikaëla, GUILLOUD Florence, COMTE Chantal, GILLOT-BERTOLUTTI Brigitte, PISCITELLO Joseph, ZWERENZ Marek, JOURDAN Denis, CHAZEAU CICOLINI Cécile, VERDEL Véronique,

ABSENTE : MEUTELET Francine

POUVOIRS : SIMON Catherine pouvoir à PISCITELLO Joseph, TARET Marie-José pouvoir à GUILLOUD Florence,

SECRETAIRE DE SEANCE : COQUET Sophie, Directrice du CCAS

---

Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble ou via l'application « Télé-recours Citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication, ou le cas échéant, de sa notification. Dans ce même délai, il peut être déposé un recours gracieux auprès du Maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux. Ce recours n'est pas suspensif à l'exécution du présent acte.

---

## **2023-12 ABROGATIONS DES DÉLIBÉRATIONS 2017-29 2018-26 ET 2018-37**

Rapporteur : Madame la Vice-présidente

Par délibérations n° 2017-29, du 5 juillet 2017, le Conseil d'Administration approuvait la mise en œuvre d'un jardin en pied d'immeubles à la dentellière. De même, par délibération n° 2018-26, du 17 septembre 2018, Le Conseil d'Administration s'était positionné sur un partenariat avec le bailleur Pluralis dans le cadre de l'exonération de la taxe foncière des propriétés bâties (TFPB) en faveur des bailleurs sociaux dans les quartiers prioritaires. Enfin, par délibération n° 2018-37 du 5 décembre 2018, il validait l'action jardin en pied d'immeubles » (J.P. I).

Ces délibérations avaient pour objectifs de :

- Favoriser la convivialité et le Vivre ensemble
- Faire émerger l'appropriation de l'espace par les habitants
- Agir pour que « le cadre de vie devienne lieu de vie »
- Travailler l'entretien des espaces privatifs avec la participation des habitants
- Améliorer les espaces extérieurs collectifs,
- Réduire le sentiment d'insécurité.

Ces actions se sont essouffées et terminées définitivement en 2020.

D'autre part, les délibérations 2017-29, 2018-26 et 2018-37 autorisaient Monsieur le Président à signer des contrats de prestations et les pièces administratives, techniques et financières relevant de ces actions.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil d'Administration de :

- Abroger la délibération 2017-29 en date du 5 juillet 2017.
- Abroger la délibération 2018-26 en date du 17 septembre 2018
- Abroger la délibération 2018-37 en date du 5 décembre 2018

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide d'abroger les délibérations du Conseil d'Administration n° 2017-29, 2018-26 et 2018-37.**

Fait et délibéré à l'Isle d'Abeau, les jour, mois et an que ci-dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,

CYRIL MARION  


CCAS L'ISLE D'ABEAU  
12 rue de l'hôtel de ville  
CS 45006  
33081 L'ISLE D'ABEAU Cedex